CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E190500** **VALABLE JUSQU'AU** **21/06/2027**

ÉDITÉ LE 09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2019

Raison sociale : OLYA

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 11/05/2024

Capital : 1 000

6 RUE DU LIMOUSIN
57420 POUILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 2019b00178

Siret : 848 188 504 00015

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010386646304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010386646304

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/07/2026

Téléphone : 06 64 35 74 11 **Fax :**

Portable : 06 64 35 74 11

Responsabilité légale :
CANDOLFO PHILIPPE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : philippe.candolfo@gmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 217 285 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	1	22/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/07/2026 08:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.